



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**  
Nombre de conseillers municipaux présents : **22**  
Nombre de votes contre : **0**  
Nombre d'abstentions : **0**  
Nombre de votes pour : **29**  
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2018

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h58**

Secrétaire : **Guillaume GUERRÉ**

### SPORT

#### **DL.18.029 - Convention de subvention avec les associations CMPJM Basket, le Football club municipal d'Ingré, la Société musicale d'Ingré et le Comité d'Entraide**

**Hélène LORME expose :**

En vertu de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lorsqu'une collectivité attribue une subvention égale ou supérieure à 23 000 € par an, elle doit conclure avec l'association qui en bénéficie une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

- Le Cercle Municipal et Postscolaire Jean Macé – CMPJM Ingré Basket
- Le Football Club Municipal d'Ingré
- La Société musicale d'Ingré
- Le Comité d'Entraide

Sont concernés par ces dispositions.

Le CMPJM Ingré Basket et le Football Club Municipal d'Ingré bénéficient en supplément d'une subvention d'aide au transport des équipes évoluant en championnat régional.

L'aide au transport est versée pour partie en juin et pour partie en décembre, sur présentation de factures des déplacements selon le calendrier officiel des championnats.

Après présentation en commissions « Finances – Ressources Humaines » du 6 mars 2018 et « Culture et Sports » du 7 mars 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces afférentes à l'attribution des subventions suivantes :

Détail des subventions		
Libellés	Subventions de fonctionnement	Aide au transport
CMPJM Ingré Basket	18 630 €	8 740 €
Football Club Municipal d'Ingré	32 400 €	8 060 €
Société musicale d'Ingré	19 710 €	0 €
Comité d'Entraide	52 020 €	0 €

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 3 avril 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 3 avril 2018

Publication le : 4 avril 2018

Notification le : 4 avril 2018

Le Maire



Christian DUMAS.

**Acte à classer**

DL-18-029

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-04-03T16-45-39.00 ( MI210304639 )

Identifiant unique de l'acte :  
045-214501694-20180327-DL-18-029-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Convention de subvention avec les associations basket, le football club municipal d'Ingré, la société musicale d'Ingré et le comité d'entraide  
Date de décision : 27/03/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.3. Subventions aux associations.

**Acte :**

DL.18.029-SPORT-Convention de subvention avec les associations cmpim basket, le football club municipal, la société musicale d'ingré et le comité d'Entraide.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :	<u>convention harmonie.PDF</u> pré-contractuels	Type PJ :	31_DP - Documents
	<u>convention cmpim.PDF</u> pré-contractuels	Type PJ :	31_DP - Documents
	<u>convention comite entraide.PDF</u> pré-contractuels	Type PJ :	31_DP - Documents
	<u>convention football.PDF</u> pré-contractuels	Type PJ :	31_DP - Documents

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/18 à 16:45

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 03/04/18 à 16:45

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 03/04/18 à 16:53